

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 7 décembre 1972  
BO/PC/ab

432

**LIBRARY**

Note BIO COM (72) 150 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux D.G. I et X

Reunion de la Commission

La Commission s'est réunie hier matin de 11 h 30 à 13 h, ensuite l'après midi pour recevoir le Secrétaire d'Etat américain, William Rogers et ce matin, de 9 h 30 à 11 h. Hier matin, la Commission a eu une première discussion au sujet du dossier norvégien. Comme vous le savez, le Gouvernement norvégien a présenté à la Communauté au memorandum précisant ses souhaits pour la négociation d'un accord remplaçant le traité d'adhésion. M. Deniau l'a longuement commenté en Commission et il soumettra à la prochaine réunion un document à présenter au Conseil, qui devrait en discuter à sa prochaine session du 18/19 décembre. Trois séries de problèmes paraissent difficiles à résoudre : le traitement des produits sensibles, la demande norvégienne sur le poisson, et le système de consultation .

Ensuite, la Commission a discuté de l'application des directives sur la réforme structurelle de l'agriculture en Allemagne.

Les directives en question - le plan Mansholt - furent, comme vous le savez, adoptées ici à Bruxelles lors d'un marathon monstre au mois de mars. Parce qu'il s'agit de directives, les textes devraient encore être traduits en lois nationales dans chacun des Etats Membres. Or, pour ne pas risquer d'être en non conformité avec les décisions de Bruxelles, chaque gouvernement soumet, de façon non formelle, son avant-projet de loi à la Commission européenne qui compare alors le texte de cet avant projet avec les textes des directives. Ce travail a déjà été fait à l'égard d'un avant-projet du Gouvernement néerlandais et depuis un certain temps, les Néerlandais sont en train d'adapter leur avant-projet de loi. Ce que la Commission a fait hier, c'est comparer l'avant-projet allemand avec les directives communautaires. Une décision formelle n'a pas encore été prise, mais il est fort probable que des adaptations seront demandées au Gouvernement allemand, pour rendre l'avant-projet compatible avec les directives. Dans une deuxième phase, les gouvernements soumettent formellement leurs projets de loi, à la Commission qui donnera alors une opinion définitive. On n'est pas encore arrivé à ce stade, ni dans le cas néerlandais, ni dans le cas allemand.

Visite de M. Rogers

Il s'agissait d'un échange de vues tout à fait général sur l'état des relations entre les Etats-Unis et la Communauté, surtout dans la perspective des négociations de 1973. Je vous confirme que le Président Mansholt a suggéré que le Président Nixon, lors de sa visite en Europe prévue pour l'année prochaine, rende visite aussi aux Institutions communautaires. M. Rogers a promis de faire connaître ce souhait à M. Nixon. Les problèmes agricoles et des accords préférentiels ont été évoqués, mais à ce propos, on ne peut pas parler de nouvelles précisions.

La Commission, sous la présidence de M. Mansholt a repris ses travaux ce matin, en consacrant l'essentiel de ses délibérations à plusieurs problèmes d'actualité :

### 1. préparation du prochain Conseil Euratom (12 décembre)

M. Spinelli a fait part à ses collègues de ses impressions à la suite d'un tour des capitales qui devait lui permettre d'apprécier les principaux obstacles d'un programme pluriannuel et de lui donner l'occasion de plaider avec ses interlocuteurs, au niveau ministériel, le dossier des propositions de la Commission. Au cours de la réunion ministérielle, de la semaine prochaine, la Commission devrait s'efforcer d'arracher :

- a) le principe d'un programme pluriannuel,
- b) une "enveloppe" convenable,
- c) les points fondamentaux d'un programme cohérent.

A ce stade, aucune certitude n'est apparue quant à une solution acceptable et il faudra apprécier dans la soirée du 12 décembre si une nouvelle réunion ministérielle est souhaité et utile pour le 20 décembre ou s'il faut reporter les ultimes décisions au début de l'année prochaine. A l'issue du débat, la Commission a exprimé sa confiance à M. Spinelli et lui a laissé l'appréciation des initiatives tactiques à prendre au cours du prochain Conseil.

### 2. les discussions sur les rémunérations au Conseil

Comme vous le savez, l'accord n'a pu se faire au Conseil et une nouvelle réunion aura lieu demain après midi, la Commission s'étant efforcée d'éviter l'irréremédiable. M. Mansholt et M. Coppé ont rendu compte de l'état des délibérations et il a été entendu que dans les prochaines 24 heures, la Commission aurait les contacts appropriés avec les deux capitales (Paris et Bonn). Le Président Mansholt a ajouté qu'il fallait s'efforcer de faire comprendre aux ministres compétents quelles étaient les motivations profondes du personnel de la Commission, il s'agit de l'application d'un accord et les conséquences d'un constat d'échec seraient graves, car il y aurait certainement une crise de confiance entre le personnel et les "employeurs."

Signalons qu'une assemblée du personnel, tenue en fin de matinée a décidé d'organiser un referendum : selon les résultats du Conseil de demain, une action de grève serait déclenchée à partir du lundi 11 décembre, à 0 heure, jusqu'au mardi 19 décembre à 24 heures. Le comité de liaison du personnel confirmera ou non l'ordre de grève lundi 11 décembre à 8 h 30 à l'entrée des bureaux, le vote a lieu en ce moment et sera clos à 18 h 30.

Parmi les autres points à l'ordre du jour de ce matin, il faut signaler un exposé de M. Haferkamp sur l'harmonisation du régime fiscal des dividendes et des revenus d'obligations; il ne s'agissait pas de prendre une décision aujourd'hui mais de donner les impulsions nécessaires aux services de la Commission de la Communauté élargie de faire des propositions formelles dans des délais assez courts, compte tenu du lien entre ce programme d'harmonisation fiscale et la réalisation de l'union économique et monétaire.

Enfin, M. Dahrendrof a entretenu la Commission sur l'opportunité de consacrer une discussion en Commission aux problèmes de politique commerciale liés aux relations avec les pays de l'Est; une décision de procédure a été prise, les Chefs de cabinet vont examiner incessamment un document faisant l'inventaire des questions en ce domaine et la Commission en discutera au cours de sa réunion du 20 décembre.

Prochaine réunion ordinaire de la Commission, mercredi 13 décembre, en marge de la session du Parlement à Luxembourg, avec possibilité d'une séance spéciale lundi soir, 11 décembre à l'issue du débat sur la motion de censure et avant le vote qui doit intervenir mardi 12 décembre au cours de la matinée

Amitiés  
B. OLIVI